



# Un site emblématique, une situation devenue intenable

01/2026 – IL- DO Grand Sud Est

Le site d'Orange Massalia, à Marseille Saint-Mauront, devait être le symbole d'un regroupement moderne des activités tertiaires, présenté comme rationnel, maîtrisé budgétairement et porteur d'avenir pour les équipes marseillaises. Or, dès 2021, la CFE-CGC avait alerté sur le choix de Saint-Mauront pour regrouper des activités tertiaires, en pointant les risques liés à l'environnement du site. Malgré ces alertes, le projet a été maintenu.

Le site de Massalia est devenu le théâtre d'une succession d'événements graves, aux conséquences alarmantes : confinements à répétition, fermetures successives et désormais **tirs avérés sur des bâtiments occupés par des salariés**.

En quelques semaines, la réalité du terrain a fait voler en éclats le discours d'un « retour sur site en toute sécurité » et posé frontalement la question des **responsabilités de l'employeur en matière de sécurité, de prévention et de sûreté**.



## Un quartier sous pression, des salariés pris en étau

Le site Massalia est implanté dans un secteur urbain marqué par de fortes tensions sociales et sécuritaires, régulièrement documentées par les autorités publiques et les médias. Ces tensions débordent à proximité immédiate du site et impactent directement les conditions d'accès, de circulation et de travail des salariés.

Lorsqu'un immeuble de bureaux accueillant près de 1000 salariés est directement touché par des tirs, il ne s'agit plus d'un contexte dégradé, mais d'un **danger avéré**.

## Ils ne peuvent plus exercer leurs missions dans des conditions sereines et sécurisées.

Face à l'escalade de violence externe survenue dès novembre 2025, ayant forcé les salariés à rester confinés à l'intérieur du site, Orange décide une fermeture du site de Massalia à toute activité tertiaire jusqu'à la mi-décembre.

Un plan de continuité d'activité est alors mis en place : télétravail, recours à des sites de repli, renforcement des dispositifs de sécurité et cellule de crise quotidienne.

La réouverture progressive à compter du 15 décembre repose alors sur des mesures présentées comme temporaires et exceptionnelles.

**Moins de trois jours plus tard**, un nouveau confinement est décidé à la suite nouvelles tensions aux abords du site.

Le 5 janvier, les salariés constatent **plusieurs impacts de balles sur les vitres d'un des bâtiments**, dont certains situés au rez-de-chaussée, nécessitant l'intervention immédiate des forces de l'ordre. Cet événement marque un **basculement** : le site de travail est **directement exposé à des violences extérieures**, indépendantes de l'activité de l'entreprise.

Une décision à la hauteur des risques encourus s'impose.

La seule position conforme à l'obligation de sécurité est de **reconnaître l'incompatibilité du site avec des activités tertiaires** et d'organiser clairement leur **départ définitif**.

## Faire de Saint Mauront un site sécurisé et responsable

La CFE-CGC Orange ne demande ni l'abandon du site de Saint-Mauront, ni le démantèlement des infrastructures techniques stratégiques, notamment celles classées PIV (Point d'intérêt Vital).

Elle demande le **déménagement des activités tertiaires**, afin de mettre fin à l'exposition des salariés à des risques qui ne relèvent pas de leur activité professionnelle.

En faisant ce choix, Orange cesserait de faire peser le coût de ses décisions immobilières sur la sécurité de ses salariés et assumerait pleinement ses engagements d'employeur responsable.

# Une continuité d'activité instable, aux conséquences humaines fortes

Les fermetures successives ont conduit à un **redéploiement important des salariés**, soit vers du **télétravail**, soit vers des **sites dits « de repli »**. Un mail leur a été adressé, indiquant la possibilité de s'inscrire sur un site dédié, en fonction du **nombre de positions de travail disponibles**.



## Il ne s'agit plus de gérer une crise, mais de prendre ses responsabilités.

Certains sites, comme **Aix-l'Ensoleillée**, vont connaître des **modifications importantes des conditions de travail**, tant sur les **locaux** que sur les **conditions de stationnement**, interrogeant directement leur aptitude à absorber de nouveaux salariés sans dégrader les conditions existantes.

Il apparaît indispensable, pour **sécuriser les décisions à venir** et éviter un simple **déplacement des difficultés**, que soit réalisée une **étude exhaustive**, portant notamment sur :

- Les **capacités d'accueil réelles des sites concernés** (postes de travail disponibles, taux d'occupation, conformité aux exigences de sécurité et de sûreté)
- Les **impacts organisationnels et managériaux**, notamment en matière de proximité managériale
- Les **effets sur les conditions de travail et les risques psychosociaux**, pour les salariés déplacés comme pour ceux déjà présents
- Les **conséquences sur les temps de trajet** et sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Cette analyse est indispensable **anticiper les risques** et, le cas échéant, **réinterroger le schéma directeur immobilier** au regard des réalités locales et des obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité.

## LA CFE-CGC ORANGE REVENDIQUE

- ▶ L'engagement immédiat de la direction d'un **processus de déménagement vers des sites offrant des garanties de sécurité pérennes**, avec l'association des représentants du personnel
- ▶ La mise en œuvre stricte des mesures réglementaires nécessaires à la **protection de la partie technique classée PIV (Point d'intérêt Vital)**
- ▶ La mise en place d'un **dispositif renforcé d'accompagnement des salariés** (Risques Psycho-Sociaux, mobilité, impacts sur les temps de trajets, équilibre Vie Privée/ Vie Professionnelle), avec des engagements écrits et pérennes

Un CSEC extraordinaire sera organisé sur cette situation le 15 janvier prochain, pour répondre aux questions des élus, présenter les solutions que la Direction envisage de proposer face aux enjeux de sécurité, de conditions de travail et de redéploiement des salariés.

**CHOISISSEZ CEUX QUI AGISSENT !**

Medi – 06 84 71 33 16  
Pamela – 06 03 93 66 17  
Khadija – 06 70 14 29 45  
Julie – 06 88 81 67 79

Abonnements gratuits : [bit.ly/abtCFE-CGC](http://bit.ly/abtCFE-CGC)  
Tous vos contacts : [bit.ly/annuaire\\_CFECGC](http://bit.ly/annuaire_CFECGC)

[cfecgc-orange.org](http://cfecgc-orange.org)